Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211400205-20260928-2026-072-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026

Département du Calvados
Commune d'Argences
Extrait de la séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 22/09/2026
Date d'affichage : 22/09/2026
Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 26
Procurations : 1
Quorum : 14

Etaient présents
Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, Mme Lydie MAIGRET, M. Nicolas ESNAULT, Mme Marianne TURPIN, M. Emmanuel BERTHELOT, Mme Florence GUERIN, M. Emmanuel REINE, Mme Martine BUTEUX, adjoints au maire ;
M. Mickaël ANDRE, Mme Lucie BACON, Mme Christelle BEAUDOUIN, Mme Françoise BERTHOME, M. Maxime DEVRIENDT, M. Mathias DUBOURGUAIS, M. Adrien LECERF, M. Eric LEFEBVRE, Mme Anne LEULLIER, M. Richard MARTIN, M. Jacques-Yves OUIN, M. Philippe OUVRARD, Mme Stéphanie PACCAUD, Mme Stéphanie SALERNO, Mme Monique SIMONNET, M. Michel VALLEE, Mme Delphine VAUGEOIS et M. Michaël VILALTE-HEUZE.

Absents avec procuration de vote
M. Thomas LEROY à Mme Marie-Françoise ISABEL

Absent sans procuration de vote
/

Secrétaire de séance
Mme Martine BUTEUX

Délibération n°2026-072 **Cession des maisons du Fresne au profit de Partélios**

Rapporteur Lydie MAIGRET

En 1993, la commune d'Argences a consenti un bail à construire au bailleur social HPE 14 (devenu PARTELIOS) pour une durée initiale de 30 ans. En contrepartie, ce bailleur a construit un ensemble immobilier de quatre maisons, édifiées sur les parcelles cadastrales n°C448, C452, C494 et C496.

Le bail a été prolongé de deux ans et demi, et prendra fin le 31 octobre 2026. A l'issue du bail, la Ville redeviendra propriétaire de ces maisons.

Partélios envisage d'acquérir la propriété de ces biens au terme du bail et a proposé la somme de 405 000 €. Ce montant est conforme à l'avis des Domaines.

Il est proposé de céder ces maisons à PARTELIOS, pour un montant de 405 000 € et d'autoriser la prolongation du bail à construction jusqu'au 31 décembre 2026, afin de permettre la signature de l'acte de vente.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	26	Procurations	1	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **APPROUVE** la cession de cet ensemble immobilier au profit de PARTELIOS pour un montant de 405 000 €,
- **AUTORISE** la prolongation du bail à construction jusqu'au 31 décembre 2026,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire